Guide au Service Civique EDD dans l'établissement

Chers.es référents.es d'établissements, ce "guide au service civique" vous explique la procédure à suivre. Elle est très simple et ne demande aucun engagement financier de la part de votre établissement. Contrairement aux années précédentes, les recrutements se sont élargis à l'Europe.

Actuellement trois établissements au sein de l'académie bénéficient d'un service civique EDD : le lycée Saint-Exupéry, le lycée Saint-Charles et le collège Simon Lucas, tous avec des retours positifs. Un point de vigilance est cependant à mettre en avant: un tuteur doit être désigné pour encadrer le jeune pendant toute sa mission qui durera au maximum 10 mois et 30 heures par semaine.

A titre indicatif les périodes de l'année 2022 2023

Comprendre le service civique

Le service civique de l'Éducation au Développement Durable permettra d'accueillir un.e jeune.e de 18 à 25 ans, qui souhaite agir, ici dans la mission de l'EDD. Cela permet d'avoir un soutien à la coordination des élèves sur les projets ayant trait aux sujets de développement durable de l'établissement.

La circulaire présente en annexe, est envoyée mi fevrier à votre chef d'établissement

Étape 1 : Définir les besoins et les missions - jusqu'à fin mars

Identifiez les besoins spécifiques de votre établissement et réfléchissez aux missions de l'EDD qui pourraient être proposées aux volontaires. En vous référant aux fiches mission jointes en annexe 1. Chaque offre de mission doit faire l'objet d'une fiche offre mission dont le modèle est fourni en annexe 2.

Désignez un.e tuteur.trice ou un.e référent.e qui assurera le suivi régulier des volontaires, les conseillera et évaluera leur travail.

Vous êtes invités à faire remonter vos projets à l'adresse : service.civique@ac-reunion.fr.

Etape 2 : Choix et rencontre des candidats - pendant le mois de Mai

Vos offres validées seront publiées sur le site de **l'agence du service civique :** https://www.service-civique.gouv.fr (les jeunes européennes y consulteront vos missions).

Avec l'équipe administrative ou de direction, le/la tuteur.trice aura la possibilité de commencer les entretiens de recrutements des candidats qui se seront proposés.

Étape 3 : Accompagner et encadrer les volontaires : selon la durée de la mission soit dès septembre (ou octobre, novembre, décembre)

Mettez en place un encadrement adéquat pour les volontaires dans votre établissement. Le/la tuteur.trice devra accompagner et encadrer les volontaires. Son rôle fondamental est de les guider surtout pendant les premiers mois.

Étape 4 : Évaluer et valoriser les actions des volontaires - pendant la mission

Chaque mois, le tuteur réalise une remontée d'évaluation pour suivre les actions des volontaires, mesurer l'impact de leurs missions, identifier les réussites et les difficultés, et apporter des ajustements nécessaires. Un bilan final devra être remis à la fin de la mission.

Pour plus d'informations :
Service Rectorat 02 62 48 11 12 - 02 62 48 12 75

Charlotte NANDO et Mariela NAVAZA
le 14 Juin 2023